

Une synthèse de la réforme du collège

2 réformes sont engagées simultanément : celle de l'architecture du collège et celle des programmes.

L'organisation de l'école et du collège

Une nouvelle organisation de l'enseignement en cycles

4 cycles pédagogiques successifs de 3 ans sont mis place :

- cycle 1 : apprentissages premiers (école maternelle)
- cycle 2 : apprentissages fondamentaux (CP/ CE1/ CE2)
- cycle 3 : consolidation (CM1/ CM2/ 6^e)
- cycle 4 : approfondissements (5^e/ 4^e/ 3^e)

Les horaires obligatoires par division

Une nouvelle organisation horaire

-en 6^e (cycle 3) : 23h d'enseignements communs + 3h d'AP = 26h

-au cycle 4 (5^e, 4^e, 3^e) : 22h d'enseignements communs + 4h enseignements complémentaires (AP : 1 ou 2h/ EPI : 2 ou 3h) = 26h.

AP : accompagnement personnalisé

EPI : enseignements pratiques interdisciplinaires

Les programmes

(BO HS n°11 du 26 novembre 2015)

Des programmes soclés : on part du socle commun pour aller vers chaque programme disciplinaire.

3 temps pédagogiques : programme disciplinaire/ EPI/ AP

Cycle 3 (CM1, CM2, 6^e)

Le programme est structuré autour de 4 principales thématiques :

- Matière, mouvement, **énergie**, information;
- Le vivant, sa diversité et les fonctions qui le caractérisent ;**
- La planète Terre. Les êtres vivants dans leur environnement;**
- Matériaux et objet techniques.

2 thématiques sont majoritairement SVT (en rouge)

Cycle 4

Le programme est structuré autour de 3 principales thématiques :

- La planète Terre, l'environnement et l'action humaine;
- Le vivant et son évolution;
- Le corps humain et la santé.

Il faudra intégrer aussi, les dispositifs suivants :

Parcours Avenir/ Parcours citoyen/Parcours santé/PEAC (les arts et la culture scientifique)

Parcours éducatif de santé : circulaire N° 2016-008 du 28/01/2016

Le calendrier de mise en place des nouveaux programmes

Le calendrier de la mise en place des nouveaux programmes du collège est le suivant :

- rentrée 2015 : application du nouveau programme de l'école maternelle;
- rentrée 2015 : entrée en vigueur des programmes d'enseignement moral et civique;
- rentrée 2016 : application du nouveau socle commun;
- rentrée 2016 : application des nouveaux programmes de l'école élémentaire et du collège.

Un nouveau socle commun de compétences, de connaissances et de culture

(Décret n°2015-372 du 31 mars 2015)

5 domaines de formations sont définis. Chacun d'eux comporte des objectifs d'apprentissages (ou items). Le domaine 1 a une grande importance pour l'évaluation du socle et du DNB. Huit items au total dont 4 du domaine 1.

1. Les langages pour penser et communiquer avec 4 objectifs:
 - comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit;
 - comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant une langue régionale;
 - comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques;
 - comprendre, s'exprimer en utilisant le langage des arts et du corps.
2. Les méthodes et outils pour apprendre;
3. La formation de la personne et du citoyen;
4. Les systèmes naturels et les systèmes techniques;
5. Les représentations du monde et l'activité humaine.

Les SVT participent aux 5 domaines du socle.

- Pratiquer des démarches scientifiques et technologiques - Domaine du socle : 4
- Concevoir, créer, réaliser - Domaines du socle : 4, 5
- S'approprier des outils et des méthodes - Domaine du socle : 2
- Pratiquer des langages - Domaine du socle : 1
- Mobiliser des outils numériques - Domaine du socle : 5
- Adopter un comportement éthique et responsable - Domaines du socle : 3, 5
- Se situer dans l'espace et dans le temps – Domaine du socle : 5

Une nouvelle évaluation

(BO N°3 du 21 janvier 2016)

Evaluation du socle commun

Il faut suivre les progrès de l'élève tout au long du collège.

Evaluation de fin de cycle (fin de 6e et de 3e) : l'expression d'un niveau de maîtrise des compétences attendu.

Evaluations en cours de cycle : évaluation des apprentissages des élèves au regard des objectifs définis par les enseignants.

Le nouveau DNB

Les modalités d'attribution du nouveau DNB 2017 sont explicitées dans l'arrêté du 31-12-2015 - J.O. Du 3-1-2016. Il n'y a plus que 2 séries (générale et professionnelle). La série professionnelle a disparu.

Le contrôle continu portera sur la validation du socle commun et sera sur 400 points.

On évalue l'élève en fonction des objectifs d'apprentissages (huit items). Il y a 4 degrés de maîtrise :

Insuffisant : 10 points pour le DNB

Fragile : 25 points

Satisfaisant : 40 points

Très bonne maîtrise : 50 points

Les épreuves terminales (deux épreuves écrites et une épreuve orale) seront sur 300 points :

-une épreuve «Littéraire»: Français/ HG-éducation civique : 100 points

-une épreuve «Scientifique» : Maths/ SVT/ Physique/ Techno : 100 points

-une épreuve orale (présentation d'un EPI ou Parcours avenir/citoyen/PEAC) : 100 points

Le DNB est décerné aux candidats ayant obtenu un nombre total de points au moins égal à 350 sur 700. Des points supplémentaires (10 ou 20 points) sont accordés aux candidats ayant suivi un enseignement de complément. Des mentions sont attribuées aux candidats les plus méritants.

Le nouveau livret scolaire

Numérisé, il intégrera les bulletins et les appréciations sur les EPI, l'AP et les différents parcours (métiers, citoyen, santé, PEAC).

Les liens vers les principaux textes

Les nouveaux programmes : http://cache.media.education.gouv.fr/file/48/62/7/collegeprogramme-24-12-2015_517627.pdf

Le nouveau socle commun : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=87834

La présentation de la réforme du collège : <http://www.education.gouv.fr/pid32484/college-2016.html>

L'évaluation des acquis scolaires des élèves : <http://www.education.gouv.fr/pid285/le-bulletin-officiel.html>

Quelques recommandations de l'APBG

En classe de sixième (cycle 3)

Un horaire de 2h hebdomadaire est une position à défendre compte tenu que 2 thématiques sont majoritairement SVT sur les 4 proposées.

La constitution de groupes restreints est à demander : 3 groupes sur 2 classes avec 2h de SVT par groupe restreint ou une heure en classe entière et une heure en demi-classe par semaine. **Les heures nécessaires sont à prélever sur la marge d'heures-professeurs ou DHS (2,75h en 2016 et 3h en 2017 pour chaque division).**

De plus, la circulaire d'application de la réforme (n° 2015-106 du 30-6-2015) précise qu'une attention prioritaire doit être accordée aux disciplines expérimentales «...une dotation horaire supplémentaire pour l'établissement, afin de favoriser, en fonction des besoins, le travail en groupes à effectifs réduits...» - «Les groupes à effectifs réduits ont vocation à être constitués en priorité pour les sciences expérimentales, ... ». Il faut donc utiliser cette circulaire dans la demande de groupes en 6°. Il faut aussi faire savoir que vous avez à évaluer des compétences expérimentales dans les attendus de fin du cycle 3 (6°).

Il faut absolument assurer au moins un horaire d'1,5h de SVT en 6° (c'est-à-dire 1 + (0.5), comme dans les anciens programmes).

Remarque :

L'APBG rappelle que l'EIST n'est explicitement cité que dans la circulaire d'application de la réforme (n° 2015-106 du 30-6-2015) et en termes de continuité de dispositif expérimental des équipes déjà engagées, «aux choix des équipes», et n'apparaît nulle part dans le préambule des programmes de sciences et technologie. Le caractère disciplinaire de l'enseignement en collège doit se faire dans le respect du décret 2014-940 sur la réforme du collège.

Nous signalons que de nombreux chefs d'établissement, profitant du bloc indifférencié de 4h et tenant compte de circulaires, signées soit des recteurs, soit des IPR, tentent d'imposer à tout prix la mise en place d'un enseignement de type EIST avec un seul enseignant effectuant le programme de SVT, SPC et Technologie, en sixième. L'APBG rappelle son opposition à l'EIST et son rejet très majoritaire par les enseignants.

De plus, le ministère (audience du 16 mars) et les inspections générales de SVT et de SPC ont réaffirmé à de multiples reprises que l'EIST devait respecter le volontariat des équipes. Il ne faut rien se laisser imposer !

Au cycle 4

La constitution de groupes restreints est à demander : 3 groupes sur 2 classes avec 2h de SVT par groupe restreint ou une heure en classe entière et une heure en demi-classe par semaine.

1,5h à prélever sur la marge d'heures-professeurs ou DHS (5h30 en 2016 pour 2 classes, 6h en 2017).

Et éventuellement : AP (1/2h de méthodologie SVT de la 6ème à la 3ème), EPI (en obtenant des groupes à effectifs réduits, pris sur la marge d'heures-professeurs). Il faut aussi utiliser la circulaire d'application de la réforme dans la demande de groupes au cycle 4. Il faut aussi faire savoir que vous avez à évaluer des compétences expérimentales (socle et DNB) et qu'il faut donc préparer les élèves en amont, en groupes à effectifs réduits pour les travaux pratiques.

A demander

Obtention de l'heure de préparation en l'absence d'ITRF dite «heure de vaisselle» (Article 9 du Décret N°2014-940 du 20 août 2014). Pour tout professeur enseignant 8h dans sa discipline, en l'absence de personnel de laboratoire, bénéficie d'une heure de décharge.

Obtention d'une IMP : coordonnateur de cycle d'enseignement, coordonnateur du Parcours éducatif de santé, coordonnateur du PEAC (les arts et la culture scientifique). *Décret n° 2015 - 475 du 27 avril 2015.* Les IMP peuvent être fractionnables (1/2 ou 1/4).

Dernières informations importantes Collège

Avril 2016

Nouveau DNB

-Modalités d'attribution pour la session 2017 (Note de service n° 2016-063 du 6-4-2016)

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=100848

-Les sujets zéro : <http://eduscol.education.fr/cid98239/dnb-2017.html#lien3>

Remarque APBG

L'APBG se félicite que les SVT soient présentes à l'épreuve du DNB.

L'APBG demande que les SVT soient prises en compte chaque année dans le DNB et qu'il n'y ait pas un tirage au sort qui élimine une discipline chaque année.

Les sujets zéro montrent qu'il y a bien prise en compte de connaissances disciplinaires qui s'appuient sur les programmes. A cela s'ajoute une diversification des compétences utilisées, très favorable dans l'étude de document, de situations pratiques ou touchant, d'une part à la vie courante et d'autre part aux implications scientifiques.

Dans ce cadre, l'APBG estime que le temps disciplinaire SVT de l'épreuve soit au minimum d'1h.

Ressources nouveaux programmes

Ressources APBG sur les nouveaux programmes de collège

Afin d'aider les collègues dans la lourde tâche de mise en œuvre des programmes des cycles 3 et 4, en bloc et simultanément, sur tous les niveaux, l'APBG a publié plusieurs articles dans son bulletin. Une proposition de répartition des parties des nouveaux programmes à traiter aux cycles 3 et 4, établi par le Bureau national est dans **le bulletin APBG N°4-2015**.

Une synthèse de la réforme du collège, une présentation des nouveaux programmes, le nouveau DNB et des aides méthodologiques pour les enseignants sont dans **le bulletin APBG N°1-2016**.

Des exemples de progressivité et de travaux pratiques aux cycles 3 et 4, des exemples d'EPI et d'AP sont dans **le bulletin APBG N°2-2016**.

Ressources nouveaux programmes de collège sur Eduscol (depuis le 06 Avril 2016)

Des ressources concernant les nouveaux programmes de sciences et technologie cycle 3 et SVT cycle 4 commencent à être déposées sur Eduscol aux adresses suivantes :

<http://eduscol.education.fr/pid34150/cycle.html> pour le cycle 3

<http://eduscol.education.fr/pid34185/cycle.html> pour le cycle 4

Les rubriques seront progressivement complétées.

Un lien sur les EPI : <http://eduscol.education.fr/cid99750/epi.html#lien0>

Nouveau manuel

Le manuel de sciences et technologie du cycle 3 est fléché par le ministère pour son achat à la rentrée 2016. C'est une priorité. Il faut obtenir en conseil pédagogique son achat sur le budget alloué à votre établissement.

Synthèse établie par Gilbert Faury, secrétaire général de l'APBG